

Henri Bédel, fsc

Les Frères des Écoles
Chrésiennes en France et le
service éducatif « des
artisans et des pauvres » au
moyen de l'Enseignement
Technique

Frères des Écoles Chrétiennes
Via Aurelia 476
00165 Rome, Italie

Octobre 2007

Présentation

Le Frère Henri Bédel met en nos mains un autre grand cadeau de ses investigations. Les lecteurs, habitués à le lire jouiront, une fois encore, de son exposition précise, de son style agréable, de sa rigueur académique et de sa vue perçante ; cette dernière, aussi bien dans sa compréhension profonde du passé, dans l'interprétation du présent ainsi que de son optimisme justifié face à l'avenir, dans le cas actuel de la réalité française, mais du domaine commun des grands ères de l'Institut en peu de pages. Pour les lecteurs de ses œuvres de la collection *Études Lasalliennes*, le travail présenté pourrait être considéré comme l'approfondissement d'un aspect très concret bien exprimé par le titre.

Le lecteur qui a la bonne fortune de se trouver, pour la première fois, face à une œuvre de Fr. Henri Bédel, est fasciné par l'excellente manière de traiter le thème. Les circonstances particulières qui sont décrites (faits historiques, lieux géographiques, lois éducatives, législation scolaire du passé et du présent, les sigles inévitables... etc) ne seront aucun écueil pour apprécier la magistrale histoire relatée dès les origines jusqu'à aujourd'hui. Ce sera une magnifique porte d'entrée à d'autres œuvres plus générales du même auteur, spécialement les plus récentes publiées sur l'Histoire de l'Institut.

Les avatars et les vicissitudes de l'enseignement technique en France reflètent extraordinairement les mêmes aventures que l'Institut dans le pays. Naissance, mort et résurrection se succèdent, en certaines occasions, aussi bien en ce qui concerne les œuvres concrètes que « l'œuvre de Dieu » elle-même. Dans les périodes de plus grande stabilité, nous assistons à une prodigieuse adaptation, car c'est l'unique impératif de survivance. Mais la survie n'aurait de sens par soi-même - c'est ce que font de manière très calculée les organismes humains qui comprennent le succès d'une autre manière - : cela trouve son sens uniquement dans l'ambiance de la mission, du salut, de la relation personnelle, quand nous faisons en sorte que les histoires soient contées par les bénéficiaires de la mission, et les impossibilités sont conjurées par le zèle de quelques Frères qui basent leurs vies sur la mission. Leur zèle est leur miracle. « Citius, Altius, Fortius », ne sont pas

uniquement les mots qui figurent dans toutes les olympiades : ils représentent, sans aucun doute, toute la tradition lasallienne : plus vite, plus haut, plus fort.

S'il s'agit de sage adaptation, les Frères, et, de nos jours tant de laïcs héroïques en sont les champions. Quand les objectifs sont clairs et nobles - revoyez le titre - il n'y a pas de résistance qui ne se puisse vaincre. Ce que l'on attribue à Jean-Baptiste de la Salle lui-même au début du fascicule, en rapport avec la portée utilitaire et future de l'éducation qu'elle propose, peut s'appliquer sans réserve à tous les continuateurs de ses œuvres. De nombreux exemples nous démontrent qu'il ne s'agit en rien de continuer à subsister à tant de menaces ou de changements. L'œuvre Lasallienne se renouvelle toujours par un « plus » qui la rend unique. Pour la bonne raison que, comme les dieux, l'héritage lasallien ne supporte pas l'éthique du « moindre ». C'est peut-être là un des secrets de son expansion constante et de sa vigueur.

Un des succès du fascicule est l'introduction, dans sa partie finale, du témoignage de quelques Frères et Laïcs dans leur lutte pour une offre éducative accessible aux nécessiteux, à une éducation de qualité dans laquelle les agents s'impliquent jusqu'aux ultimes conséquences. Le lecteur fera les liens personnels et sentimentaux inévitables en comparant les témoignages présentés avec ceux de sa réalité plus proche et se réjouira de voir que les mêmes émotions et sentiments sont dénominateurs communs chez les lasalliens quand ils sont capables de se fondre comme cire en une mission qui se consume en donnant la vie. C'est là le paradoxe évangélique !

Introduction

Les premières initiatives de Jean-Baptiste de la Salle qui, vers 1680, ont entraîné la fondation de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes ont été liées à l'effort mené, dans certains milieux chrétiens, pour développer la scolarisation des enfants pauvres ; le but poursuivi étant de donner à ceux-ci une éducation chrétienne tout en les faisant accéder aux éléments du savoir. Dans le même temps, des personnes liées aux mêmes milieux, avaient en vue de permettre à ces enfants de préparer ensuite leur avenir professionnel par « l'apprentissage » organisé au sein des corporations de métiers. Les maîtres-artisans auxquels les apprentis étaient confiés devant être rémunérés pour ce service et pour les frais qu'il entraînait, des personnes généreuses versaient les sommes voulues à la place des parents qui ne pouvaient y faire face. Cette voie de l'apprentissage était, en effet, la seule qui permettait alors de se former à l'exercice d'un métier.

Ceci met en évidence un double fait. Le premier est que la scolarisation et l'apprentissage étaient considérés, à l'époque, comme ayant la même importance pour la formation des enfants des familles « pauvres ». Le second, que ces deux voies de formation offertes aux enfants des « pauvres » étaient nettement différenciées.

Au cours du XVIII^e siècle, ces deux modalités de formation se sont maintenues et ont gardé leur importance pour les enfants de milieu populaire. Dans le même temps, également, pour des jeunes appartenant à des familles de « bonne condition », divers théoriciens de la pédagogie demandaient qu'un enseignement plus concret et scientifique soit créé à côté des « humanités » enseignées dans les collèges de l'époque. Dans cette ligne, des établissements d'enseignement donnant une formation de niveau supérieur étaient ouverts : Ecoles de navigation, Ecoles militaires, Ecoles des Mines, des Ponts et Chaussées, des Arts et Métiers... (Cf. André Prévot : *L'Enseignement Technique chez les Frères des Ecoles Chrétiennes au XVIII^e et au XIX^e siècles*, 41). Les Jésuites, jusqu'à leur suppression en 1762, ont tenu plusieurs Ecoles du même genre.

Durant la Révolution qui a éclaté en France en 1789, de nombreux plans ont été établis pour organiser un système d'enseigne-

ment contrôlé et financé par l'Etat. En fait, durant ce temps, l'effort mené précédemment pour scolariser les enfants de milieu populaire a été réduit à néant. Quant à la formation professionnelle de ces enfants elle est restée assurée par l'apprentissage. Mais ce système a été désorganisé par la suppression des corporations de métiers. Par contre, les « Grandes Ecoles », ainsi qu'elles étaient appelées désormais, étaient maintenues ; la future École polytechnique était créée en 1794.

Napoléon Bonaparte a organisé un système d'enseignement qui a été maintenu par la monarchie restaurée. La loi scolaire de 1833, dite Loi Guizot, a parachevé cette oeuvre pour l'enseignement primaire et, pour l'enseignement secondaire il en est allé de même avec la loi Falloux de 1850. Rien n'était modifié pour ce qui était de la formation professionnelle, pas plus que pour ce qui concernait les établissements donnant un enseignement technique supérieur. Par contre, en 1848, un décret du Gouvernement provisoire établi à la suite de la Révolution de février, posait les bases de l'Enseignement Agricole.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la France s'industrialisait. Pour faciliter aux jeunes de milieux populaires la préparation de leur avenir, à côté de la voie de l'apprentissage, un enseignement professionnel commençait à être donné dans des établissements scolaires. De même, dans des établissements de niveau secondaire débutait un enseignement de caractère « technique ». Ces formes d'enseignement se sont développées au début du XX^e siècle avec la seconde révolution industrielle basée sur les applications de l'électricité et l'utilisation du pétrole.

En 1919, la loi Astier organisait l'Enseignement Technique en France. Ce que cette loi a de plus significatif est que, tout en maintenant le système traditionnel de l'apprentissage, elle prévoit d'assurer principalement la formation professionnelle des jeunes dans des établissements scolaires. Que ceux-ci appartiennent à l'Enseignement Public ou qu'il s'agisse d'établissements privés « reconnus », en raison des initiatives déjà prises dans ce domaine par ce genre d'établissements. Par une telle organisation de l'Enseignement Technique, la France se différençait d'autres pays, comme l'Allemagne ou la Suisse, qui continuaient à privilégier la formation professionnelle par l'apprentissage. La loi Astier a commencé à porter ses fruits dans l'entre-deux-guerres. Mais

c'est surtout après la Seconde Guerre mondiale, dans la phase de reconstruction du pays et le temps de prospérité qui a suivi, que l'enseignement technique a connu une très forte expansion en France.

C'est dans ce cadre que l'action des Frères s'est située durant les différentes périodes qui viennent d'être évoquées. Une première partie de la présente étude constitue un rappel de ce qu'a été leur contribution à la naissance et aux progrès de l'enseignement technique, du XVIII^e siècle au milieu du XX^e. Dans une seconde partie on s'attachera plus particulièrement à mettre en évidence quelle a été leur participation à l'expansion de cette forme d'enseignement après la Seconde Guerre mondiale.

Cependant, avant d'aborder le premier de ces deux aspects, une clarification doit être apportée. Que ce soit dans le titre général du présent fascicule ou dans celui des deux parties de l'exposé, il est fait état de « l'Enseignement Technique ». Il s'agit là d'une expression incluant différents types de formations destinées à préparer des jeunes à leur avenir professionnel. C'est ainsi que cette expression englobe ce qui a été déjà désigné : « enseignement professionnel » et ce que l'on peut appeler un enseignement secondaire « technique ». Les deux se différencient par le fait que le premier est plutôt pratique et que le second que l'on désigne actuellement par « enseignement technologique » est davantage théorique.

1. Les Frères et les débuts de l'Enseignement Technique en France

Dernière partie du XVII^e siècle et XVIII^e siècle

Dès les débuts de leur Institut, les Frères ont exercé leur action dans le domaine scolaire. En revanche, ils ne se sont pas insérés dans le système de formation par l'apprentissage qui relevait des corporations de métiers. Pour autant, ils ne se désintéressaient pas de l'avenir de leurs élèves. Dans sa thèse, André Prévot a pu écrire : 'Avec J-B. de La Salle l'enseignement acquiert une portée utilitaire nettement marquée. L'enseignement est pensé comme préparant l'avenir. Or, dès que l'on pense avenir chez les pauvres, cela ne se conçoit pas autrement qu'en terme de métier' (p.13). Par exemple, la Conduite des Ecoles Chrétiennes, écrite par Jean-Baptiste de La Salle pour servir de guide pédagogique aux Frères, prévoit que l'on apprendra aux élèves plus avancés une sorte d'écriture rapide en copiant 'des papiers écrits à la main, autrement appelés registres, particulièrement des exploits d'assignation, des baux, des contrats de notaire de différentes sortes' (cité p.15).

Lorsqu'en 1688, les Frères sont arrivés à Paris pour reprendre l'école de la paroisse St-Sulpice, cette école comprenait un atelier où les élèves travaillaient une partie de la journée. L'objectif était, selon les conceptions de l'époque, d'apprendre aux enfants à éviter l'oisiveté en s'appliquant à un travail, et non de les initier à un métier. En revanche, lorsque à la demande du Curé de Saint-Sulpice, le Fondateur des Frères a créé en 1689 une école dominicale appelée « Académie chrétienne » pour des « jeunes gens qui ne passaient pas vingt ans » (Cahier Lasallien 7, 359) celle-ci était orientée plus directement vers la formation professionnelle. En effet 'Les moins avancés apprenaient à lire et écrire. On enseignait aux autres l'Arithmétique et à plusieurs le Dessin' (A. Prévot, p. 15). Mais cette création fut éphémère.

Quand, en 1705, J-B. de La Salle décida d'implanter à Rouen le centre de son Institut dans la maison de Saint-Yon, il ne tarda pas à accepter d'y recevoir comme pensionnaires, des garçons de familles aisées de la ville et des environs. Le souhait des parents

était que leurs enfants, non seulement, reçoivent une bonne éducation chrétienne mais qu'ils soient préparés à la profession qu'eux-mêmes exerçaient ; cette profession étant surtout en rapport avec le commerce. Les Frères eurent à créer un enseignement adapté. Cet enseignement, à la fois pratique et théorique préfigurait ce qui deviendra ultérieurement ce que l'on peut appeler l'enseignement secondaire « technique ».

Après la mort de leur Fondateur, en 1719, et jusqu'à la Révolution de 1789, les Frères ont poursuivi leur oeuvre d'une façon assez semblable à celle qui vient d'être évoquée rapidement. Présents, pour la plupart, dans des écoles élémentaires, ils continuaient à concevoir l'enseignement qu'ils donnaient à leurs élèves comme une façon de préparer ceux-ci à leur avenir professionnel. Ils restaient toujours en dehors du système de formation professionnelle basé sur l'apprentissage dans lequel un certain nombre de ceux qui avaient été leurs élèves entraient à la suite de leur scolarité.

Au XVIII^e siècle, des Frères - au maximum une demi-douzaine simultanément - ont eu la charge, dans les Hôpitaux Généraux de Rouen, Avignon et Grenoble, des jeunes garçons à l'abandon qui y étaient recueillis. Dans leurs attributions, les Frères avaient à surveiller ces garçons dans des ateliers où ils effectuaient divers travaux de fabrication textile. Comme dans l'école de la paroisse Saint-Sulpice l'intention était de les habituer au travail et non de les former à un métier. La preuve en est que, par la suite, un certain nombre de ces garçons étaient placés en apprentissage, à la charge de quelque personne généreuse ou d'une oeuvre charitable.

Au cours du XVIII^e siècle, dans quelques-unes de leurs écoles, les Frères ont ouvert des « classes spéciales » où, après les classes élémentaires, les élèves recevaient une formation plus poussée. Cette formation était orientée vers l'exercice de professions en rapport avec l'activité locale. Tel était le cas, notamment, dans les ports où cette activité était axée sur les échanges commerciaux : négoce, trafic maritime. Ainsi :

- A Boulogne sur Mer, une telle classe ouverte en 1744 donne un enseignement de type commercial.

- A Brest, Vannes, Lorient, Saint-Malo, sont assurés des cours 'd'hydrographie, de navigation, de mathématiques' (A. Prévot, 45).

Ailleurs, de telles classes préparaient à des métiers en rapport avec le commerce et le génie civil : bâtiment, voirie.

- En 1753, une bienfaitrice assure la rente nécessaire à l'entretien d'un Frère destiné à enseigner le dessin dans l'école principale de la paroisse Saint-Sulpice.
- A Cahors, un Frère arrive en 1763 pour enseigner « l'architecture et la planimétrie ».
- A Castres, à partir de 1769, on enseigne l'arithmétique commerciale, la tenue des livres, la géométrie pratique.

Comme dans l'ancienne « école dominicale », l'enseignement ainsi donné dans ces « classes spéciales » avait un caractère professionnel.

Parallèlement, les Frères ouvraient une dizaine de pensionnats sur le modèle de celui de Saint-Yon. Les objectifs en matière d'enseignement restaient les mêmes que pour ce dernier. De même que dans les « classes spéciales » la formation donnée était en rapport avec l'activité économique locale.

- Dans les ports, comme Marseille, Nantes, on formait notamment à la conduite des navires pour le cabotage.
- Dans les principaux pensionnats, la formation donnée se rapportait surtout à l'exercice du commerce. Souvent était introduite une formation à l'arpentage, à l'architecture. Tel était également le cas, au collège Saint-Victor, à Fort-de-France (Martinique) que les Frères ont pris en charge en 1777.

Dans la formation donnée par ces pensionnats, on s'attachait aux applications pratiques, mais l'enseignement théorique y était plus poussé et avait davantage un caractère scientifique que dans les classes spéciales. En cela les Frères rejoignaient ceux qui, à l'époque, préconisaient l'instauration d'un tel type d'enseignement dans les collèges.

XIX^e siècle

A la fin de la Révolution, les progrès réalisés au cours du XVIII^e siècle dans le domaine de la scolarisation des enfants de milieu

populaire se trouvent pratiquement réduits à néant. Un nouvel effort doit être mené en vue d'étendre à nouveau la scolarisation. Lorsque Napoléon Bonaparte entreprend de réorganiser l'enseignement en France, pour ce qui est du primaire il s'assure le concours des Frères des Ecoles Chrétiennes qui se réunissaient à nouveau après leur dispersion au cours de la Révolution et qui s'associaient de nouveaux membres. Sous la monarchie restaurée, ceux-ci continuent à participer au rétablissement d'un réseau d'écoles élémentaires. Durant ce temps, les Frères reprenaient leur enseignement sur les mêmes bases qu'au XVIII^e siècle. La *Conduite des Ecoles Chrétiennes* était rééditée dès 1811. Elle était revue en 1834 pour tenir compte de la loi Guizot de 1833. C'est ainsi que, notamment, l'enseignement du dessin alors appelé « linéaire » - ou plus exactement : géométrique - était introduit dans le programme des classes primaires. Par contre, les objectifs donnés par les Frères à leur enseignement n'étaient pas modifiés, aussi continuaient-ils à le considérer comme une façon de préparer l'avenir professionnel de leurs élèves.

Pour les Frères, en effet, l'enseignement qu'ils donnaient était une préparation directe de leurs élèves à leur entrée dans la vie professionnelle. Qu'il s'agisse des écoles primaires mais même des pensionnats, il n'était pas envisagé que ces élèves poursuivent d'autres études. Dans les pays où l'Institut commençait à se répandre, les Frères venus souvent de France diffusaient ce modèle. Par contre, lorsque, vers le milieu du siècle, des Frères sont arrivés aux Etats-Unis, ils ont été amenés rapidement, à la demande des évêques, à donner, au-delà des classes primaires, un enseignement préparant à l'entrée dans les séminaires - correspondant à ce qu'en France on appelait Grands Séminaires - ou dans les universités. Pour cette raison ils ont introduit l'enseignement des langues classiques : latin et grec. Dans les dernières années du siècle, cela devait entraîner une forte tension avec les Supérieurs de l'Institut qui entendaient supprimer cette exception pour revenir à l'application stricte de la Règle qui interdisait l'étude et l'enseignement du latin aux Frères.

Par ailleurs, la formation aux divers métiers restait fondée sur l'apprentissage, même si la Révolution avait supprimé les corporations. Comme au XVIII^e siècle, les Frères restaient en dehors de ce

système de formation. Cependant, dès les années 1830, ils ouvraient dans différents centres ouvriers, des classes du soir pour adultes où ceux-ci recevaient une formation scolaire et professionnelle. Frère Philippe (Matthieu Bransiet), alors Directeur à Saint-Nicolas-des Champs, à Paris, donnait une véritable impulsion à ces cours d'adultes pour lesquels il composait un *Abrégé de géométrie pratique appliquée au dessin linéaire*.

Après sa nomination à la tête de l'Institut, en 1838, le Frère Philippe se souciait également de la situation des jeunes apprentis. Un laïc chrétien, Albert de Mun, sollicitait le concours de l'Institut en faveur d'une « Oeuvre des apprentis et des ouvriers ». Les membres bénévoles de cette oeuvre formaient des « Comités de patronage » qui plaçaient des apprentis chez des patrons sûrs et allaient les y visiter. Les Frères de leur côté organisaient des cours du soir pour ces apprentis et les réunissaient le dimanche pour leur faciliter la pratique religieuse et leur offrir des distractions. Les Frères prenaient aussi en charge, à Paris, une « maison des apprentis » où étaient hébergés ceux qui y étaient admis et où, un certain nombre de ceux-ci recevaient leur formation professionnelle tandis que d'autres se rendaient chez des patrons.

Durant le temps où le Frère Philippe a été à la tête de l'Institut (1838-1874), dans un certain nombre d'écoles, un « enseignement complémentaire » de caractère pratique a été établi dans des classes allant au-delà de l'enseignement élémentaire. Par exemple :

- En 1837, à Montpellier, une classe est ouverte pour préparer à l'entrée dans les écoles « d'Arts et Métiers » créées à cette époque par les autorités publiques.
- Un cours agricole est établi en 1843, à Quimper, dans l'établissement dit « des Likès ».
- En 1853, une classe de dessin est ouverte à Saint-Omer.

D'autre part, des établissements spécialisés dans divers domaines professionnels ont vu le jour. Ainsi :

- A Paris, un cours commercial débute en 1843, rue des Francs-Bourgeois.
- A Lyon, 'une école spécialisée se recrutant parmi les élèves les plus forts est ouverte en 1849' (Archives du District de France *Notes historiques du District de Lyon*).

- Vers 1844, les Frères sont appelés à La Saulsaie, à proximité de Lyon, pour donner l'enseignement dans un « Institut royal d'agriculture ».
- En 1859, les Frères prennent en charge, les deux établissements (Vaugirard et Issy-les-Moulineaux) que comprenait alors « l'Oeuvre Saint-Nicolas » fondée par un ecclésiastique et, où des garçons en situation familiale difficile, étaient formés à divers métiers de caractère industriel ou agricole. En 1863 s'y ajoute un établissement d'horticulture déjà créé à Igny et où les Frères étaient arrivés en 1860 (cf. G. Rigault V, 413).

Après une éclipse d'une quarantaine d'années, les Frères ont ouvert à nouveau des pensionnats. Le premier a été celui de Béziers, en 1831. Celui de Passy, aux portes de Paris, a commencé en 1838. A Lyon, en 1839, un pensionnat était créé dans l'ancienne maison des Lazaristes, d'où le nom donné à l'établissement. Les créations de pensionnats tenus par les Frères, dans des localités qui en avaient déjà eu comme Marseille et Nantes, ou dans de nouvelles, se succédaient. Les pensionnats-types, à côté de l'enseignement qui servait de modèle au « secondaire spécial » créé par le ministre Duruy en 1865, en offraient d'autres, orientés vers différents métiers dans les principaux domaines de formation : commercial, industriel, agricole. Cet enseignement pouvait être de caractère plutôt professionnel, du fait qu'il préparait directement à un métier, ou secondaire « technique », dans la mesure où la formation théorique était plus importante et qu'elle pouvait déboucher sur l'entrée dans des établissements d'enseignement technique supérieur : Ecoles des Mines, des Ponts et Chaussées, d'Arts et Métiers.

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, entre 1886 et 1891, les Frères ont été exclus progressivement des écoles publiques en France. Ils ont pu continuer cependant leur action dans des écoles libres. Cette situation a provoqué aussi la création de petits pensionnats. Souvent, ceux-ci comme d'autres écoles, comprenaient une classe, parfois plusieurs, où était donné un enseignement pratique, dans divers domaines. L'enseignement ainsi offert contribuait à l'élévation du niveau de formation de ceux qui en bénéficiaient et, par là, au développement des régions, notamment rurales, dans lesquelles les écoles en question se situaient.

A côté des établissements existants, dont les pensionnats, les Frères en ouvraient de nouveaux pour donner, à différents niveaux, ce que l'on pouvait alors appeler un « enseignement professionnel » ou un enseignement secondaire « technique », sans qu'il soit toujours possible de bien distinguer les deux.

L'enseignement commercial continue à tenir une place importante dans les établissements des Frères :

- Dans les années 1880, les Frères tiennent, à Paris, quatre écoles commerciales dites « supérieures » dont les programmes s'étendent sur deux ans.
- A Lille, en 1880, une « Ecole catholique de commerce » est ouverte. Cet établissement important compte trois années d'études.

En 1900, c'est dans 82 écoles ou cours spéciaux que les Frères donnent l'enseignement commercial.

En rapport avec les échanges commerciaux, dans différents ports les Frères continuent à favoriser l'accès de leurs élèves à la marine, ainsi :

- A Lorient de 1873 à 1880, ils ont en charge l'école des apprentis du port.
- D'autres établissements sont ouverts à : Paimpol (1892), Saint-Malo (1893), Brest (1896).

L'enseignement industriel prend de l'importance avec les progrès de l'industrialisation en France. Il se développe dans les établissements des Frères :

- A Lyon, en vue de donner une formation technique imprégnée de foi, l'Ecole de La Salle est ouverte en 1880.
- A l'école Sainte-Barbe de Saint-Etienne, tout en suivant l'enseignement général donné dans l'école, les élèves reçoivent la formation pratique chez des industriels ou des artisans. Dans la même ville, un cours créé par le Frère Rodolfo (Jean-Achille Sogno) prépare à l'Ecole des Mines.
- A Douai (Nord), un cours professionnel est créé en 1875 dans l'école des Frères, en vue former de « bons ouvriers chrétiens ».
- A Reims, des ateliers sont ouverts en 1880 et, en 1894, une section industrielle supérieure est créée.

- Des écoles du même type sont ouvertes à Aix-en-Provence, Toulon, Roanne (Loire), Fourchambault (Nièvre).

Divers établissements préparent à l'entrée dans les Ecoles d'Arts et Métiers destinées à former des chefs d'atelier ou des responsables en second d'entreprises industrielles. A Lille naît le projet d'ouvrir une école catholique de ce genre et de la confier aux Frères des Ecoles Chrésiennes, mais ceux-ci y renoncent. Finalement, un projet identique aboutit à Reims, en 1900.

L'enseignement agricole connaît de nouveaux développements chez les Frères :

- Des cours agricoles sont ouverts dans divers pensionnats comme ceux de La Roche-sur-Yon (Vendée), de Longuyon (Meurthe et Moselle) qui continue celui de Beauregard près de Thionville, fermé en 1874, suite à l'annexion du Département de la Moselle par l'Empire allemand.
- L'orphelinat de Limoux (Aude), pris en charge par les Frères en 1872, devient une véritable école agricole vers la fin du siècle. L'établissement de Limonest, à proximité de Lyon, est confié aux Frères en 1895.

Directeur de l'établissement de Laurac, Frère Serdieu, introduit des cépages américains pour contrer les effets du phylloxera, il combat la maladie du ver à soie grâce aux conseils de Pasteur. Par ailleurs, l'Institut Agricole de Beauvais, ouvert en 1855 pour former des exploitants agricoles et des professeurs d'agriculture, continue à donner un enseignement de niveau supérieur. En 1900, dans les établissements des Frères, 12 écoles spéciales et de nombreuses sections spécialisées donnent un enseignement agricole.

Première moitié du XX^e siècle

L'année 1900 marque une sorte de sommet pour l'Institut des Frères des Ecoles Chrésiennes. Son fondateur est canonisé. A l'exposition universelle de Paris, les établissements des Frères reçoivent de nombreuses récompenses, notamment pour leurs réalisations dans le domaine pratique. Mais la loi du 7 juillet 1904 qui interdit l'enseignement aux membres des Congrégations religieuses en France et prévoit la fermeture des établissements des Frères dans un délai de 10 ans, entraîne un effacement de l'Institut dans le pays. Des Frères qui ne donnent plus de signes extérieurs de

leur caractère de religieux continuent cependant à tenir un certain nombre d'établissements. C'est ainsi que plusieurs de ceux-ci, parmi ceux qui assuraient l'enseignement professionnel ou secondaire technique, se sont maintenus. D'autres Frères, transféraient ou même créaient des établissements dans des pays voisins. Tel était le cas, par exemple, pour l'Ecole d'Arts et Métiers de Reims qui, en 1911, s'établissait à Erquelines, en Belgique. Des Frères, qui s'expatriaient dans des pays où l'Institut était déjà présent ou qui l'implantaient dans d'autres, contribuaient à répandre ce que l'on peut appeler le 'modèle français' quant au rapport entre l'enseignement donné par les Frères et la préparation de l'entrée des élèves dans la vie active.

Après la Première Guerre mondiale (1914-1918), les Frères retrouvaient une situation plus normale en France, même si la loi de 1904 n'était pas rapportée. La loi de 1919 organisant l'enseignement technique favorisait le maintien d'établissements existants ou la prise en charge d'un certain nombre de nouveaux. Elle permettait surtout la multiplication d'ateliers destinés à donner une formation professionnelle aux élèves ayant terminé leurs études primaires. Déjà, depuis la fin du XIX^e siècle, de tels ateliers avaient été créés dans des établissements tenus par les Frères en vue de donner un complément de formation aux élèves qui suivaient un enseignement primaire supérieur. Ceux qui subsistaient prenaient la nouvelle orientation. D'autres qui avaient disparu, notamment en raison des conséquences de la loi de 1904, étaient relevés dans la même optique - par exemple à Douai, en 1937. Il s'en créait des nouveaux - comme à Dole (Jura), en 1919. Ces ateliers étaient généralement conçus pour travailler le bois ou le fer manuellement ; certains commençaient cependant à acquérir des machines. Il s'ouvrait aussi des sections commerciales que l'on équipait avec les machines à écrire de l'époque. Le nouveau développement qui se dessinait était entravé par la Seconde Guerre mondiale qui débutait en 1939. La fin du conflit, en 1945, allait être suivi d'une ample expansion qui demande à être présentée.

2. Les Frères et le développement de l'Enseignement Technique, en France, après la Seconde Guerre mondiale

A la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e, le souci que les Frères avaient de préparer leurs élèves à leur avenir professionnel s'était traduit en France, notamment, par l'introduction de l'enseignement professionnel et secondaire technique dans certains de leurs établissements. Après la loi de 1904, des Frères « sécularisés » avaient maintenu une partie de ces établissements. Suite à la loi Astier de 1919 qui organisait l'Enseignement Technique en France, des Frères avaient ouvert ou pris en charge quelques Centres ou Ecoles d'Apprentissage officiellement « reconnus » ou multiplié des ateliers destinés à donner une formation professionnelle à leurs élèves. Cet investissement des Frères s'est poursuivi même durant la Seconde Guerre mondiale.

Cependant, c'est surtout dans la quarantaine d'années qui a suivi 1945 que, dans les établissements tenus par les Frères, l'Enseignement Technique, surtout sous sa forme d'Enseignement Professionnel, s'est organisé et développé. Par ailleurs, dans les mêmes années, des Frères ont participé à l'effort de formation mené dans l'Institut et plus largement dans l'Enseignement Technique Privé pour améliorer la qualification des Frères et Professeurs laïcs investis dans ce type d'enseignement. Une nouvelle phase s'est ouverte, autour de 1985, avec la prise en charge de plus en plus exclusive par des Laïcs des établissements des Frères. Dans cette nouvelle phase, le développement de ceux de ces établissements qui donnaient un enseignement technique s'est poursuivi. Mais ce développement s'est caractérisé, en particulier, par une élévation du niveau de la formation donnée aux élèves ou étudiants.

Dans l'étude qui va être menée on s'en tiendra à l'enseignement industriel et commercial. Il ne sera fait mention de l'enseignement agricole qu'en complément. Celui-ci demanderait, en effet, à être étudié pour lui-même en ce qui concerne les établissements des Frères. D'ailleurs ce type de formation relève d'une législation propre.

Organisation de l'Enseignement Technique dans les établissements « des Frères », en France, après la guerre (1945-1965)

La guerre qui s'est terminée en 1945 a eu des répercussions qui ont atteint les Frères, plus spécialement en France. Par ailleurs, dans le même pays, les changements introduits par la prolongation de la scolarité et la loi d'aide à l'Enseignement Privé ont eu, à partir de 1960, des conséquences dont les Frères ont ressenti les effets dans leurs établissements, notamment ceux donnant un enseignement technique.

– Répercussions de la guerre

Lorsque la guerre s'est terminée, le pays était appauvri : les restrictions dues à la guerre se faisaient encore sentir quelques années après la fin de celle-ci. Une partie de la population connaissait la misère, beaucoup d'autres personnes avaient vu leur niveau de vie baisser. Le pays était également à reconstruire après les destructions subies et le pillage de ses ressources par l'occupant.

Par ailleurs, 'un nouveau type de mission s'empare de l'Eglise de France sous la poussée de fortes personnalités' (Action Educative Lasallienne n° 47, 13) : L'Abbé Godin écrit : *France, pays de mission* qui révèle l'état de déchristianisation avancé de certains milieux ou de différents régions. C'est le moment où la « Mission de France » est créée. Ces initiatives sont encouragées notamment par le Cardinal Suhard, Archevêque de Paris.

Aspects institutionnels

Dans cette période, il apparaît à un certain nombre de Frères attentifs aux réalités du moment que l'enseignement technique, surtout sous sa forme d'enseignement professionnel, est un moyen de permettre à des jeunes d'accéder à un avenir plus sûr, tout en contribuant à relever le pays. Des Supérieurs partageaient ce point de vue, c'est ainsi qu'avant le Chapitre Général de 1956, le Frère Vicaire Général Denis, alors responsable de l'Institut, adressait aux Frères Visiteurs une lettre où il leur rappelait l'actualité de l'enseignement professionnel et technique (cf. Archives du District de France, Série L, boîte 13). Dans une telle perspective, aux yeux des Directeurs d'établissements et des responsables de

sections techniques ou d'ateliers il paraissait nécessaire de structurer et de développer les réalisations souvent embryonnaires héritées du passé. Il fallait aussi mieux former les Frères qui y étaient affectés.

Dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, pour les établissements des Frères, le fait le plus caractéristique a certainement été, en effet, la transformation de nombreuses sections d'enseignement pratique qui avaient été créées dans l'entre-deux-guerres, en Ecoles Techniques Privées (ETP) bénéficiant d'une reconnaissance officielle. La transformation de la plupart de ces sections professionnelles était effectuée en 1950. Des établissements étaient également modifiés de l'intérieur par le développement de l'enseignement technique ; tel était le cas, par exemple, à Saint-Denis, en région parisienne. Le plus souvent, les nouvelles ETP s'inséraient dans des établissements offrant d'autres types d'études. Ainsi que c'était le cas dans des établissements bretons, comme ceux de Lorient ou Quimper, qui avaient déjà obtenu la reconnaissance officielle avant la guerre, de telles sections tendaient à prendre une importance grandissante. D'autres fois il pouvait s'agir d'établissements autonomes, telle que l'Ecole d'Apprentissage Saint-Joseph de Troyes ouverte en 1921 par le Diocèse et qui avait été confiée aux Frères en 1940. Cette Ecole, malgré son titre assurait la formation pratique des élèves dans des ateliers propres, contrairement au système d'apprentissage traditionnel qui subsistait de son côté. Cependant, dans le même temps, un certain nombre des sections de formation professionnelle créées antérieurement ont disparu pour différents motifs.

Les Ecoles Techniques Privées qui se voyaient reconnues pouvaient aussi être autorisées à recevoir une partie de la contribution financière appelée « Taxe d'Apprentissage » créée en 1925 et que les entreprises doivent verser pour la formation professionnelle. Bien qu'insuffisante, une telle aide permettait alors aux établissements de fonctionner plus facilement et de mieux s'équiper. Dans tous ceux qui donnaient un enseignement professionnel on préparait, en 3 ans après le CEP (Certificat d'Etudes Primaires) qui terminait les classes primaires, un plus ou moins grand nombre de CAP (Certificats d'Aptitude Professionnelle), dans le domaine industriel surtout mais également dans le secteur commercial. Dans un certain nombre d'ETP s'ajoutait la préparation au BEI (Brevet d'Enseignement Industriel) ou au BEC (Brevet

d'Enseignement Commercial), en 4 ans après la deuxième année d'études secondaires. Des établissements d'enseignement secondaire préparaient, par ailleurs, au Baccalauréat MT (Math. et Technique).

Des données concernant l'année 1958 permettent de mettre en évidence comment les établissements des Frères donnant un enseignement technique s'inséraient dans l'organisation générale de la formation professionnelle, en France, vers 1960. Une étude sur : *L'Enseignement technique, en France, et l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes*, ayant fait l'objet d'un numéro spécial du Bulletin *Entre Nous* publié par le Secrétariat National de l'Institut, permet d'établir le tableau ci-après et d'insérer la carte jointe. Dans le tableau les nombres donnés correspondent aux unités scolaires dans lesquelles étaient assurées les différentes formations ; un même établissement pouvant en comprendre plusieurs. Au total ces établissements étaient une cinquantaine.



Niveaux de qualification	Types d'établissements privés	Examens	Nombre d'unités
Ouvriers qualifiés	Ecoles professionnelles ou d'apprentissage	CAP	6
	Ecoles Techniques Privées	CAP	48
Cadres moyens	Ecoles Techniques Privées	BEI ou BEC	22 et 12
Techniciens	Etablissement assimilé aux Collèges Techn.	Brev. de Technic.	1
	Etablissements secondaires	Bacc. M.T.	11
Ingénieurs	École d'Ingénieurs reconnue	Diplôme d'Ingénieur	1

Durant cette période, l'enseignement agricole continuait à fonctionner selon une organisation antérieure. En 1960, une nouvelle loi était votée mais elle n'était pas appliquée immédiatement. Aussi une liste des établissements des Frères où était donné un enseignement agricole, datée de décembre 1961, permet de savoir qu'à ce moment-là, parmi ces établissements, on pouvait en compter :

- 1 : d'enseignement supérieur (Beauvais)
- 4 : donnant un enseignement appelé de « second degré »
- 22 : qui étaient appelés « Centres d'apprentissage agricoles »
- 5 : qui étaient intitulés « Cours postsecondaires agricoles ».

On voit ainsi que les établissements des Frères donnaient surtout une formation agricole à un niveau correspondant à celui des sections techniques préparant au CAP. Dans bien des cas, cependant, cette formation avait déjà remplacé des « cours d'hiver » qui duraient de la Toussaint à Pâques.

La structuration qui a été ainsi opérée dans l'Enseignement Technique s'est accompagnée d'un effort de formation des Frères

qui y avaient été affectés souvent sans préparation particulière. Ainsi, peu après la Seconde Guerre mondiale, des stages ont été organisés, notamment dans les Districts de Reims et Besançon, à l'intention des Frères qui étaient chargés des sections d'enseignement professionnel fonctionnant dans un certain nombre d'établissements. Un tel stage avait lieu à l'Ecole d'Apprentissage Saint-Joseph de Troyes en 1947. En 1948, à Saint-Joseph de Dijon, pendant six semaines une soixantaine de Frères venant de différentes régions de France s'initiaient aux travaux pratiques, dans les domaines de l'ajustage, de la forge, du modelage, de la menuiserie et du dessin industriel. Dans le même temps, les Supérieurs se préoccupaient de préparer des Frères à exercer la fonction de Chef de Travaux - responsable des ateliers - en leur faisant acquérir le diplôme d'Ingénieur, à l'ECAM (Ecole Catholique d'Arts et Métiers) de Lyon. Ces Frères, lorsqu'ils étaient eux-mêmes en fonction, organisaient des stages de perfectionnement pour leurs confrères chargés, notamment, de donner les cours de « technologie générale » qui complétaient la formation donnée aux élèves, dans les ateliers, par les professeurs de travaux pratiques.

Dimension apostolique

Dans les sections techniques, des Frères donnaient l'enseignement général ou l'enseignement technique théorique, notamment sous la forme du dessin industriel. Ces Frères transposaient dans leur nouvelle insertion les méthodes acquises auparavant, notamment dans les classes d'enseignement primaire supérieur. Au plan apostolique, ils usaient des moyens traditionnellement employés pour atteindre les élèves : catéchisme, exercice de la pratique religieuse ; quelques-uns s'inspiraient de l'Action Catholique.

Cependant, certains de ces Frères, et d'autres avec eux, se montraient davantage attentifs aux transformations entraînées ou manifestées par la guerre. Plusieurs en avaient pu prendre conscience durant la guerre, tandis que de plus jeunes, en faisaient la découverte, lorsque, entre 1954 et 1962, ils étaient appelés à participer à la guerre en Algérie. Les conséquences de cette prise de conscience ayant été mises en évidence par Frère Nicolas Capelle dans le numéro 47 des études parues sous le titre : 'Action Educative Lasallienne', les emprunts suivants paraissent pouvoir y être faits ici.

A partir de 1945-46, ces Frères ' vont se constituer en équipes de travail et de recherche en Milieu Ouvrier ...Leur groupe va intéresser peu à peu les Frères qui travaillent en Ecole Technique : ceux-là sont en contact avec les jeunes du Milieu Ouvrier' (AEL N° 47,14)... La démarche de ces Frères est significative.

- Elle 'est d'abord spirituelle : il s'agit de faire des ouvriers chrétiens qui soient apôtres de leur milieu' (p.15).
- Ces jeunes sont connus par la J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), les Frères se mettent à son école.
- Dans plusieurs établissements techniques des Educateurs pratiquent le VOIR, JUGER, AGIR du Mouvement... (p.16)

Ce groupe s'est organisé avec l'assentiment des Responsables de l'Institut. Mais 'le gros de l'Institut en France ne se reconnaît pas toujours dans sa démarche et tend à le marginaliser' (p.15)

– **Influence des évolutions dans le domaine scolaire**

En France, pour l'Enseignement Privé - constitué en majeure partie par l'Enseignement Catholique - le vote de ce que l'on appelle la « Loi Debré » constitue un tournant important. Cette loi prévoit, en effet, que, dans la mesure où un établissement d'Enseignement Privé passe un « contrat d'association » avec l'Etat, celui-ci prend à sa charge le traitement des enseignants et attribue à cet établissement un crédit destiné à couvrir les frais liés à l'enseignement. Votée le 31 décembre 1959, la loi est entrée en application à partir de 1960. Pour ce qui est des établissements d'Enseignement Technique Privé, l'aide reçue, jointe au bénéfice de la Taxe d'Apprentissage, leur a permis non seulement d'assurer leur avenir mais de fonctionner dans de meilleures conditions et de se développer.

La loi, d'autre part, arrivait au moment de ce que l'on a appelé « l'explosion scolaire ». En 1959, l'obligation scolaire a été portée à 16 ans et, désormais, un nombre croissant de jeunes a prolongé sa scolarité au delà de cet âge. Lorsque les Frères tenaient seulement des classes primaires, ils étaient amenés à les compléter par celles de CEG (Collège d'Enseignement Général) ou, à remplacer par ces quatre années d'études, les trois d'enseignement primaire supérieur qu'ils assuraient déjà dans certaines de leurs écoles. Dans les établissements d'enseignement technique il leur fallait multiplier et diversifier les options offertes dans le

domaine de la formation professionnelle ou dans les classes d'enseignement secondaire technique. Dans certains lieux, cela aboutissait à la constitution d'établissements importants offrant l'ensemble des différents types d'enseignement. Dans d'autres cas, on a choisi d'abandonner certaines formes d'enseignement pour constituer des établissements donnant seulement l'enseignement professionnel, tel était le cas, par exemple dans le District de Besançon.

Parallèlement, la loi votée le 2 août 1960 avait pour but d'adapter l'enseignement agricole à la prolongation de la scolarité. Cette loi avait aussi pour caractéristiques de placer cette forme d'enseignement sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et d'organiser les rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Un décret d'application de juin 1961 visait à harmoniser l'organisation de l'enseignement agricole et celle de l'enseignement général ou technique. Dans ce but, les études agricole étaient réparties, à partir de la classe de 4^e (environ 14 ans) en :

- Cycle I : préparant en 3 ans au BAA (Brevet d'Apprentissage Agricole).
- Cycle II : préparant en 3 ans au BEA (Brevet d'Etudes Agricoles) et en 4 ans au BATA (Brevet d'Agent Technique Agricole).
- Cycle III : préparant en 5 ans au BTA (Brevet de Technicien Agricole).

Des Collèges Agricoles devaient comprendre les cycles I et II, et des Lycées Agricoles, les cycles II et III en y joignant, éventuellement, la préparation au BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole). Les établissements publics ou privés devaient opter pour l'une ou l'autre de ces deux dénominations. Dans l'Enseignement Privé et, au sein de celui-ci, chez les Frères, ont adopté plutôt la forme du Collège que celle du Lycée.

En 1965, les Frères Visiteurs des Districts de France élaboraient un plan en vue d'éviter un développement incontrôlé de toutes les institutions tenues par les Frères, en se centrant sur certaines de celles-ci ainsi que sur des types d'enseignement correspondant davantage à la finalité de l'Institut. De ce fait, le plan privilégiait les établissements techniques, y compris agricoles, et plus particulièrement ceux qui assuraient la formation professionnelle. Un tel plan était de nature à guider les responsables de l'Institut lors-

qu'ils participaient à la révision de la carte scolaire de l'Enseignement Catholique au niveau diocésain ou local.

Développement de l'Enseignement Technique dans les établissements « des Frères » (1966-1985)

La seconde moitié des années 1960 a été marquée pour l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes par le Chapitre Général de 1966 et son prolongement en 1967. Ce Chapitre, notamment, a invité les Frères à s'impliquer davantage dans ce qui, désormais, était appelé le « service éducatif des pauvres ». Pour cela une diversité d'options a été ouverte dans l'Institut.

Dans le même temps, l'application de la loi Debré a provoqué un développement de l'enseignement technique, particulièrement sensible dans les établissements des Frères. Elle a conduit également ces derniers à s'investir dans la formation, non seulement des professeurs de leurs établissements, mais de l'ensemble de ceux de l'Enseignement Technique Privé.

– Options des Frères par rapport au « service éducatif des pauvres »

Le Chapitre Général de 1966 et, plus encore son prolongement en 1967, ont eu pour l'Institut des Frères, une portée comparable à celle du Concile Vatican II pour l'Eglise catholique. Conformément au texte d'application du Décret conciliaire *Perfectae caritatis*, sur la « Rénovation adaptée de la vie religieuse », le Chapitre a revu les Règles de l'Institut. En vue de susciter une meilleure fidélité à l'inspiration originelle de l'Institut, le Chapitre a demandé aux Frères de se consacrer davantage aux pauvres. En créant l'expression « service éducatif des pauvres » pour définir la mission à laquelle se vouent les Frères, il a sorti l'Institut de l'impasse dans laquelle celui-ci se trouvait depuis qu'on ne pouvait plus y appliquer de façon absolue le principe de gratuité, grâce auquel il voulait que, tout au moins les écoles primaires, soient accessibles aux jeunes de toutes conditions économiques et sociales. D'autre part, en invitant les Frères à remplir ce service non seulement auprès des « pauvres » mais également des « plus pauvres », il a offert, en fait, aux Frères différentes options quant à la façon de répondre à l'invitation du Chapitre.

M. François Velut dans son livre *Saint-Joseph de Troyes*, institution où il a enseigné et dont il a été le Directeur, met bien en évidence l'alternative devant laquelle les Frères se sont alors trouvés, quand il écrit :

'Pour les uns, dans cette époque d'après-Concile, la présence des Frères est peut être plus utile dans les quartiers défavorisés, plus qu'en Ecole... [Il évoque ensuite une autre possibilité qui n'a guère été évoquée], puis il continue : D'autres enfin n'imaginent pas d'abandonner ce service d'Eglise et de la Nation [l'Enseignement Catholique] auprès des Jeunes, notamment des plus défavorisés...' (p.134-135).

Le Chapitre ayant lancé un appel à aller : Vers les « plus pauvres », des Frères estimaient que le cadre des institutions scolaires ne permettait pas de les atteindre. Pour caractériser la démarche de ces Frères, le mieux paraît être de citer, à nouveau, quelques passages du n° 47 d'Action Educative Lasallienne (p. 16, 17).

- 'Ces Frères vont donc rejoindre peu à peu les Organisations Ouvrières jeunes ou adultes que le mouvement ouvrier s'est donné. Ils comprennent que l'Education du milieu ouvrier doit être donnée dans le milieu ouvrier, par les organisations décidées par ce milieu'...
- 'Sans désertier l'Institut F.E.C. auquel ils sont accrochés, ce groupe de Frères va aller au-devant des mouvements pour faire l'apprentissage du milieu populaire et mieux discerner ce qui devrait être aujourd'hui son évangelisation....'
- 'Dans cet apprentissage, ils touchent du doigt la « mal vie » (logement, travail, salaire, nourriture, habillement, loisirs, implantation...). Ils comprennent peu à peu qu'une certaine 'capillarité' est indispensable et préalable à toute action et à tout partage de la solidarité qu'ils découvrent dans le milieu populaire.'
- 'Beaucoup vont profiter de recyclages longs...pour faire une « mise en situation », c'est-à-dire changer de situation professionnelle, sortir du rôle d'enseignant, sortir de la communauté tutélaire pour vivre une autre réalité d'habitat, de profession précaire ; pour vivre le choc de la difficulté quotidienne qui est le lot commun.'
- 'Certains d'ailleurs vont accepter d'aller plus loin, jusqu'à connaître eux-mêmes les conditions de vie de la classe ouvrière...'

- 'Mais, où qu'ils aillent, quoi qu'il fassent, ils restent éducateurs...'
- 'Mais ils restent tous implantés dans le milieu populaire et ne conçoivent plus de vivre isolés dans des communautés monastiques ; leur implantation est le quartier populaire (Nîmes, Roubaix, Nantes, Dijon, Paris...). C'est là qu'ils se reconnaissent ; c'est là qu'ils sont connus.'

Certains de ces Frères continuaient à enseigner dans les établissements d'Institut, mais plutôt dans des classes destinées aux élèves rencontrant plus de difficultés. Pour plusieurs, le rattachement à l'Enseignement Public paraissait comme un moyen d'atteindre les « plus pauvres ». Un Frère Directeur envisageait « l'intégration » de son établissement, ainsi que le permettait la loi Debré. Après le changement politique de 1981, des Frères rejoignant d'autres professeurs de l'Enseignement Privé, souhaitaient l'entrée de celui-ci dans un service public unique d'enseignement. Quelques Frères s'engageaient, de leur côté, dans l'aumônerie de l'Enseignement Public.

D'autres Frères attentifs à l'appel qui leur était adressé, voulaient également y répondre mais en restant dans le cadre des établissements scolaires d'Institut. Ils n'avaient pas non plus la même approche que les précédents. Pour eux, il s'agissait de prendre en charge des enfants de familles d'ouvriers de l'industrie, d'employés de services divers, de petits artisans, commerçants ou agriculteurs. Ces familles, dans l'ensemble, connaissent habituellement un niveau de vie convenable mais, parmi elles, il s'en trouve qui souffrent de conditions de vie moins bonnes, en raison par exemple, d'une qualification professionnelle insuffisante, d'un niveau culturel peu élevé, d'une immigration récente...Par ailleurs, la situation des uns et des autres se trouve constamment menacée par des maux tels que : chômage, maladie, accident - et cela, malgré la protection sociale - ou encore : décès, séparation d'un conjoint... quand ce n'est pas l'alcoolisme, la tendance à faire des dépenses inconsidérées...Quant aux jeunes, en raison des répercussions de tel ou tel de ces aléas de la vie ou simplement d'un manque d'intérêt pour un enseignement trop théorique, ils peuvent connaître déjà l'échec, dès l'école primaire ou le collège. Ces jeunes sont alors volontiers « orientés » vers l'enseignement professionnel. Eux-mêmes sont assez souvent intéressés par une formation plus concrète et leurs parents acceptent -

plus facilement que ceux exerçant des professions exigeant un bon niveau intellectuel - que leurs enfants envisagent des professions en rapport avec celles qu'ils exercent eux-mêmes. C'est ainsi, qu'en France, de tels jeunes se retrouvent nombreux dans les établissements professionnels.

Les Frères s'intéressant plus particulièrement à ces jeunes avaient en vue de les aider à reprendre confiance en eux-mêmes et à donner un sens à leur vie, tout en leur faisant acquérir une qualification professionnelle susceptible de leur permettre, plus tard, d'être moins soumis aux risques d'une situation trop aléatoire. Parmi ces Frères il en était aussi qui se montraient particulièrement soucieux de donner une formation humaine et chrétienne à leurs élèves. Ils le faisaient par la catéchèse - forme renouvelée du catéchisme - ou lors de rencontres plus ponctuelles lorsque s'est accentuée la difficulté d'atteindre des jeunes aux attaches religieuses très variées. De leur côté, des Frères ainsi engagés auprès des jeunes de l'enseignement technique appartenaient au groupe qui, à partir de 1974, s'est donné le nom de Frères en Monde Ouvrier (FMO) - son équivalent dans le milieu rural étant celui des Frères en Monde Rural (FMR) - pour marquer leur appartenance à ces milieux.

– Participation des Frères au développement de l'Enseignement Technique

Pour ce qui est des établissements scolaires, les conditions mises pour bénéficier de la loi Debré obligeaient à former des groupes d'élèves suffisamment importants et à se soumettre à un contrôle de l'enseignement donné. En contre-partie elles donnaient beaucoup de facilités pour ouvrir de nouvelles classes ou de nouvelles formations, dans la mesure où l'on pouvait justifier avoir les élèves et les professeurs voulus. Dans l'Enseignement Technique cela offrait des possibilités d'adaptation en fonction des besoins ressentis localement. Plus particulièrement dans l'Enseignement Professionnel il en est résulté un dynamisme qui s'est traduit par la diversification et la multiplication des formations offertes aux jeunes, mais également par la suppression de certaines autres devenues inadaptées.

De son côté, l'enseignement agricole privé a connu un essor dû notamment aux liens le rattachant à la profession agricole dont les

dirigeants sont souvent issus de la JAC... et à un accueil d'une proportion de plus en plus forte d'élèves en état d'échec scolaire (*L'Enseignement agricole : 150 ans d'histoire*, 127, 128). Il en arrivait à compter plus de la moitié des effectifs de l'Enseignement Agricole, en France. Cependant, dans les années 1970, des établissements commençaient à connaître des difficultés, en particulier d'ordre financier, tenant souvent au fait que, limités au niveau du Collège, ils ne pouvaient offrir, aux élèves qui le désiraient, la possibilité de continuer en Lycée.

La situation favorable que, dans l'ensemble, l'Enseignement Privé a connue dans les années 1960 et 1970 s'est prolongée dans la première moitié des années 1980. Le changement de tendance politique intervenu en 1981, en effet, n'a pas provoqué d'abord des modifications sensibles dans la situation des établissements d'Enseignement Privé où les dispositions de la loi Debré ont continué à s'appliquer comme précédemment. Par contre, la volonté du pouvoir en place d'intégrer l'Enseignement Privé dans un service public unifié d'enseignement faisait peser une menace pour la liberté d'enseignement que la manifestation organisée le 24 juin 1984 a écartée.

Dans leurs établissements, les Frères ont partagé le dynamisme dont il vient d'être fait état. Tel était le cas, en particulier, des Directeurs qui, dans leur établissement ou dans les groupes auxquels ils appartenaient au sein de l'Enseignement Technique Privé oeuvraient pour atteindre un nombre croissant de jeunes et répondre toujours mieux aux attentes de ceux-ci et de leurs parents. Mais c'était aussi le fait des Frères exerçant une responsabilité ou en rapport avec les jeunes par l'enseignement - y compris « pratique » pour certains d'entre-eux.

Cependant si les Frères donnaient l'impulsion, la réalisation des objectifs poursuivis dépendait de moins en moins d'eux, leur nombre tendant à se réduire. Les Frères qui déjà, avant même la Seconde Guerre mondiale, et notamment dans l'Enseignement Technique, ne pouvaient plus tenir seuls leurs établissements, devaient faire appel à un nombre croissant de collaborateurs ou collaboratrices « laïcs » - au sens où l'on entend ce mot dans l'Eglise. Beaucoup parmi ceux-ci et celles-ci en venaient à partager la motivation des Frères. Tel était le cas, tout particulièrement, pour les Chefs d'établissement que l'Institut commençait à dési-

gner pour remplacer des Frères, par exemple à Troyes en 1973, Dijon en 1974, Brest en 1979. Ceci préparait un changement que l'on peut également situer vers 1985 et sur lequel on reviendra après s'être arrêté sur la participation des Frères à la formation des professeurs de l'Enseignement Technique Privé, dans les années qui ont suivi 1960.

– **Contribution des Frères à la formation des Professeurs d'Enseignement Technique**

En même temps qu'ils participaient, dans leurs établissements, au développement de l'enseignement technique, les Frères avaient le souci de promouvoir la formation de ceux qui contribuaient à assurer ce développement.

Par rapport à la situation antérieure, à partir de 1960 la loi Debré introduisait de nouvelles exigences. Comme l'a écrit Frère Claude Lapied dont on dira l'implication dans la formation des Professeurs de l'Enseignement Technique Privé :

'A partir de l'application de la loi Debré beaucoup de choses allaient changer de perspectives, non dans la finalité de l'école dont l'objectif restait la formation des jeunes à la vie professionnelle, dans le respect des valeurs morales, religieuses et chrétiennes en fonction desquelles l'école avait été créée. Mais avec toutes les qualités requises précédemment on exigerait impérativement les titres universitaires et techniques imposés par les contrats...'

En premier lieu, pour obtenir le « contrat définitif » qui assurait la pérennité de la prise en charge de leur traitement par l'Etat, les Maîtres de l'Enseignement Privé devaient subir une inspection. Dans les établissements d'Enseignement Technique cela posait un problème surtout pour les professeurs chargés de la formation pratique des élèves qui, venant des entreprises industrielles ou de services publics comme les chemins de fer, n'avaient souvent reçu qu'une initiation pédagogique sommaire. Ces maîtres devaient aussi justifier de leur capacité à assurer l'enseignement de ce que l'on appelait la « technologie professionnelle ». Soucieux d'une telle situation, les Chefs de Travaux qui s'étaient groupés au sein du CTPN (Comité Technique Pédagogique National) prenaient l'initiative d'organiser des stages à l'intention de ces professeurs dont ils avaient la responsabilité directe.

Par ailleurs, des professeurs chargés de la formation « technique théorique » des élèves par le dessin industriel ou la « technologie générale », étaient admis en vertu de la loi Debré à passer des concours qui leur permettaient d'être assimilés pour leur rémunération aux professeurs titulaires de l'Enseignement Public. Ceux qui étaient reçus à ce concours devant subir, deux ans après, une inspection spéciale, bien souvent le résultat final n'était pas favorable, faute d'une préparation suffisante. Les professeurs de l'Enseignement Privé n'étaient pas admis, en effet, dans les ENNA (Ecoles Normales Nationales d'Apprentissage) de l'Etat. De ce fait, certains de ces professeurs quittaient l'Enseignement Privé pour l'Enseignement Public.

Pour répondre aux besoins de l'une et l'autre de ces catégories de professeurs il était d'abord envisagé de créer une Ecole Normale. Mais devant l'urgence, la solution retenue a été d'apporter une aide aux professeurs en attente d'une inspection. Réunis en septembre et octobre 1969, les Chefs de Travaux des établissements du N-E de la France proposaient que l'un d'eux, Frère Jean-Claude Mauvilly, alors responsable des ateliers de Saint-Joseph de Dijon, remplisse les fonctions de CRP (Conseiller Régional Pédagogique) pour leur région. De leur côté, les Chefs d'Etablissements de cette région créaient un organisme destiné à servir d'employeur à ce CRP et à lui assurer un traitement. A partir de septembre 1970, Frère J.-Cl. Mauvilly visitait la vingtaine d'établissements Techniques Privés de Champagne-Lorraine, de Bourgogne et Franche-Comté ainsi que de la Région parisienne pour suivre les professeurs chargés des disciplines techniques. Le même rôle était confié à un Frère de Ploërmel, Marcel Cornec, pour la partie Ouest de la France, à un chef de Travaux de Saint-Etienne, Jean Viart, pour le S-E et au Frère Joseph Benne qui remplissait cette fonction pour le S-O tout en restant Chef de Travaux à Saint-Joseph de Toulouse. Le Nord avait une organisation un peu différente avec un prêtre ayant reçu une formation d'ingénieur. L'action exercée par ces divers CRP a été particulièrement déterminante. Elle a permis, notamment à des personnes entrées dans l'enseignement en raison de leurs qualités professionnelles, d'exercer avec compétence la fonction de professeur dans l'Enseignement Technique Privé.

Cette modalité de formation n'était pas entièrement satisfaisante, cependant, pour les professeurs qui, après leur succès à un concours, devaient se préparer à l'inspection destinée à les qualifier. Ceux qui, après ce succès, optaient pour l'Enseignement Privé, n'étant pas admis aux ENNA, il fallait leur offrir une possibilité équivalente de formation. Pour cela on en venait, cependant, dans l'Enseignement Technique Privé à préférer une formation en cours d'emploi qui, en alternant les périodes de formation dans un centre spécialisé et les temps d'enseignement dans leurs établissements, évitait d'imposer un trop long éloignement à des personnes généralement chargées de famille. Les recherches effectuées en vue d'établir un tel centre conduisaient à l'implanter sur la colline de Fourvière à Lyon.

Ce qui était appelé Centre National de Formation de l'Enseignement Technique Privé (CNFETP) commençait à fonctionner en octobre 1972 sous la direction du Frère Claude Laped, appartenant au District de Reims. Le Centre bénéficiait aussi du concours des CRP, de Chefs de Travaux ou de Professeurs et de divers intervenants. Les participants étaient appelés à effectuer, au cours d'une année scolaire, quatre stages de 5 jours pendant lesquels ils continuaient à toucher leur traitement et même, par la suite, pour lesquels ils obtenaient d'être remplacés pour leur enseignement. Les stages concernaient d'abord uniquement des professeurs d'enseignement industriel, puis ils étaient étendus à ceux et, surtout celles, d'enseignement tertiaire, d'habillement, de service des personnes ou des collectivités. Ils s'ouvraient aussi aux professeurs d'enseignement général. Plus particulièrement, en 1982 et dans les années qui ont suivi, le Centre a organisé une formation destinée à préparer à des concours internes des professeurs qui, ne pouvant passer les concours habituels, se voyaient assimilés à la catégorie dévalorisée des « Professeurs Auxiliaires » de l'Etat. Le type de formation donné au Centre était apprécié largement, y compris par des Inspecteurs de l'Education Nationale dont certains reconnaissaient l'avantage du système de formation alterné. Les Frères étaient loin d'être les seuls à donner cette formation, mais, du moins pendant une quinzaine d'années, leur concours a été particulièrement important pour assurer le fonctionnement du Centre et lui donner son orientation.

L'Enseignement technique dans les établissements « lasalliens » (1985-2005)

A un moment que l'on peut situer autour de 1985, la conjonction de causes diverses a entraîné une modification importante pour les établissements tenus par les Frères, mais également de façon plus générale pour les établissements d'Enseignement Privé. Dans les établissements des Frères, la diminution du nombre des Frères actifs, qui avait déjà conduit à confier la responsabilité d'un certain nombre d'établissements à des Directeurs laïcs, accentuait encore ce mouvement et entraînait le retrait des Frères d'un certain nombre de lieux. Dans la mesure où ceux qui succédaient aux Frères continuaient à se référer à la tradition éducative issue de saint J-B. de La Salle, les établissements ainsi pris en charge par des laïcs étaient désormais appelés « établissements lasalliens ».

Ceux-ci, comme l'ensemble des établissements d'Enseignement Privé, subissaient également les conséquences des modifications apportées en 1985 par le Ministre de l'Education Nationale, aux mesures d'application de la loi Debré. Si l'Enseignement Privé n'était pas intégré dans un Service public unifié, dès 1985 il commençait à être enserré dans le carcan du système de fonctionnement de l'Enseignement Public. Il avait à souffrir, notamment, des limitations imposées dans l'attribution des postes d'enseignement. Cela ôtait en partie, aux établissements techniques, leur capacité à s'adapter aux conditions locales et pouvait les gêner dans leur développement. Mais en même temps, ces établissements étaient entraînés dans le mouvement, induit par le Ministère de l'Education, visant à élever le niveau de la formation donnée aux jeunes.

A l'inverse, l'Enseignement Agricole bénéficiait des lois, dites Rocard, votées le 9 juillet 1984 pour l'Enseignement Public et le 31 décembre 1984 pour l'Enseignement Privé. Les établissements appartenant à celui-ci se voyaient admis à participer au service public d'éducation et de formation tout en gardant leur spécificité, dans la mesure où ils se liaient à l'Etat par un contrat de droit public. Même si la mise en application de la loi connaissait parfois des aléas, celle-ci était généralement favorable au développement des établissements à qui elle permettait, en particulier, d'élever le niveau de formation de leurs élèves ou de leurs étudiants. Par contre, des établissements plus sensibles aux effets de

la baisse des effectifs du monde agricole se maintenaient difficilement ou même disparaissaient. Ainsi, en ce qui concerne les établissements du réseau lasallien, ceux qui donnent un enseignement agricole sont actuellement dix. Il est vrai que quelques autres, anciennement tenus par les Frères, avaient été placés sous une « tutelle » différente avant la constitution du réseau.

– L'enseignement technique dans le « réseau lasallien »

Dans les établissements techniques, les Frères n'avaient jamais été très nombreux. Avec la diminution du nombre de Frères ceux-ci devaient abandonner non seulement la direction et l'encadrement de tels établissements, ils devaient aussi parfois s'en retirer totalement. Si la dévolution aux Directions Diocésaines de l'Enseignement Catholique, d'établissements relevant jusque-là de Congrégations religieuses, ne posait généralement pas de problèmes lorsqu'il s'agissait d'écoles primaires ou de petits collèges, il n'en allait pas de même pour les établissements importants et particulièrement lorsque ceux-ci assuraient un enseignement technique. Il y avait là de quoi inquiéter les Laïcs auxquels l'Institut transférait de tels établissements. C'est dans ce contexte qu'intervenait la décision prise par le Chapitre des Frères de France, en 1986, de conserver la « tutelle » de l'Institut sur l'ensemble des établissements des Frères dans le pays (Ile de La Réunion comprise) ; ce que l'on prendra désormais l'habitude d'appeler le « Réseau lasallien ». Par ailleurs, la même année débutait le C.L.F. (Centre Lasallien Français) qui, sous la direction du Frère Patrice Marey, ancien Assistant, avait pour objectif d'offrir aux Laïcs engagés dans les établissements du Réseau, une formation de nature à leur permettre de prendre le relais des Frères, en s'inscrivant à leur tour dans la tradition héritée de saint Jean-Baptiste de La Salle.

La décision du Chapitre était importante pour les Frères qui avaient ainsi l'espérance de voir se poursuivre l'oeuvre à laquelle ils s'étaient dévoués et pour les Laïcs qui trouvaient dans cette décision une garantie pour leur avenir. C'était particulièrement vrai pour l'Enseignement Technique qui se trouvait à un moment où il lui fallait engager d'importants investissements pour répondre aux évolutions technologiques en même temps que pour entreprendre de nouvelles constructions. Et cela, d'autant plus pour celles-ci, qu'en vertu des lois de décentralisation de 1983 et

1985, les établissements d'Enseignement Technique, pouvaient espérer recevoir l'aide financière des Régions dans la mesure où celles-ci étaient disposées à la leur accorder.

L'autorité de « tutelle » restait l'Institut, mais celui-ci en transférait l'exercice à l'Association de la Salle qui comprenait des Frères et des Laïcs chefs d'établissements. Cet « exercice » de la tutelle comprenait la recherche et la nomination des chefs d'établissements, le suivi des établissements, ainsi que l'animation et la formation des personnes qui y oeuvraient. Il a aidé certains établissements à traverser des passes difficiles. Le plus souvent il a accompagné le développement qu'ont connu encore bien des établissements lasalliens, malgré les limitations imposées par l'administration académique, développement qui s'est notamment accompagné dans l'Enseignement Technique de l'élévation du niveau de la formation donnée.

– L'élévation du niveau de formation dans les établissements techniques lasalliens

Si, à partir de 1985, les établissements techniques, en particulier, on souffert des nouvelles modalités d'application de la loi Debré, ils ont cependant pu faire participer leurs élèves à l'élévation du niveau de formation préconisé par le Ministère de l'Education. Tel a été le cas, tout particulièrement, dans les années qui nous intéressent actuellement, pour les élèves fréquentant ce qui, à partir de 1985, a été appelé : Lycées Professionnels. Dans ce type d'établissements, déjà dans les années antérieures, on était passé progressivement d'une admission des élèves à 14 ans, dans des classes préparant, en trois ans, à un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle), à une entrée, autour de 16 ans, en vue de l'obtention d'un BEP (Brevet d'Enseignement Professionnel), en deux ans. Mais vers l'année 1985, il était question, dans l'Education Nationale, de hausser le niveau de la qualification professionnelle que les jeunes pouvaient acquérir en fréquentant les Lycées Professionnels.

Pour comprendre de quoi il s'agissait, il faut savoir, qu'en France tout au moins, dans les milieux du travail, on distingue 6 niveaux de « qualification professionnelle » - le tableau de la page 11 utilise en partie cette classification. Les niveaux 1 et 2 correspondent aux professions préparées dans les Grandes Ecoles, les Universités

ou des établissements assimilés. Le niveau 3 est celui des Cadres Supérieurs formés dans les IUT (Instituts Universitaires de Technologie) ou dans les sections de BTS (Brevet de Technicien Supérieur) rattachées aux Lycées Technologiques. Le niveau 4 est celui des Techniciens et il correspond aux différents Baccalauréats ou aux formations de niveau équivalent. Le niveau 5 est celui des Ouvriers qualifiés ayant obtenu un BEP ou un CAP. Le niveau 6 comprend ceux qui ne peuvent justifier d'une qualification professionnelle. Pour en revenir à ce qui était envisagé par l'Education Nationale, il s'agissait d'aboutir à ce que, ceux qui jusque-là acquéraient une qualification de niveau 5 en atteignent une, dorénavant, de niveau 4. L'objectif visé était, qu'à terme, 80 % des jeunes d'une classe d'âge reçoivent, au moins, une formation du niveau du baccalauréat et que les 20% restants acquièrent une qualification de niveau 5. Ce qui était envisagé en premier était très mal compris par beaucoup et le second objectif était totalement occulté, de sorte que quelque 150 000 jeunes continuent à sortir, chaque année, du système éducatif sans qualification professionnelle !

Création des Baccalauréats professionnels

Dans la perspective de ce qui était voulu réellement par le Ministère de l'Education Nationale, il était créé un baccalauréat professionnel destiné à être préparé en deux années après un BEP. Cela revenait à établir un baccalauréat comprenant 4 années d'études au lieu des 3 habituelles. Le but poursuivi était de donner aux élèves une formation générale plus large et de préparer des professionnels plus autonomes dans leur travail.

Les établissements lasalliens d'Enseignement Professionnel ont relevé rapidement le défi. Dès les premières années de création de ce nouveau type de formation, ils ont ouvert les classes voulues en engageant les frais d'équipement nécessaires. De telles classes ayant été multipliées, il en résulte que, actuellement, dans ces établissements il n'est guère de branches dans les domaines industriel, tertiaire ou des services qui se limitent au BEP. Et cela d'autant plus que, lorsque certains de ceux-ci n'ont pas été prolongés par un Bacc. professionnel, des classes préparant à un Bacc. technologique correspondant ont été ouvertes dans les mêmes établissements. Déjà, par le passé, quelques jeunes empruntaient cette voie pour poursuivre leur formation, mais dés-

ormais par l'une ou l'autre des deux filières qui leur sont offertes, nombreux sont ceux qui peuvent accéder au niveau 4 de qualification professionnelle ou même aller au-delà.

Multiplication des BTS

Une étape nouvelle a été franchie lorsque ces mêmes jeunes ont pu atteindre le niveau 3 de qualification correspondant à la formation de Technicien Supérieur, soit en préparant en 2 ans le Diplôme délivré par les IUT (Instituts Universitaires de Technologie), soit par le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) préparé également en 2 ans dans des sections rattachées aux Lycées Technologiques. L'Enseignement Privé ne pouvant créer la première de ces deux filières a développé la seconde, en vue de donner, d'abord, une suite aux Baccalauréats préparés dans les Lycées Technologiques. On voit dans des Monographies que des établissements lasalliens ont commencé à ouvrir des sections de BTS dans les années 1970. Depuis celles-ci ont été multipliées.

Après la création des Bacc. Professionnels, des tentatives ont été faites, dans quelques établissements, pour préparer au BTS des élèves ayant réussi ce type d'examen. Quand ce n'était pas dans le cadre de l'Education Nationale cela se faisait dans celui de la formation permanente ; la doctrine officielle étant alors, en effet, que le Bacc. Professionnel préparait à l'entrée au travail mais non à des études postérieures. Ces tentatives n'ont pas toujours été couronnées de succès ; les difficultés du passage d'une forme d'enseignement à l'autre ayant été sous estimées par les enseignants comme par les étudiants.

Plus récemment, le point de vue de l'Education Nationale ayant évolué, de plus en plus de jeunes ayant obtenu le Bacc. Professionnel sont admis dans des sections de BTS déjà existantes ou créées à leur intention, y compris dans des établissements qui, longtemps, ont été uniquement des Lycées Professionnels.

Les établissements lasalliens ne sont pas les seuls à avoir poursuivi un tel objectif d'élévation du niveau de formation, mais ils ont contribué efficacement à ce qu'il concerne les élèves ayant commencé leur formation dans les Lycées Professionnels. C'est ainsi que l'on peut lire dans une brochure sur *Le Pensionnat Saint Joseph de Toulouse* : 'Retrouver aujourd'hui en BTS des élèves épanouis que l'on avait inscrits découragés au CAP ou BEP est

une manifestation éclatante de l'espoir qu'un enseignement ouvert peut apporter à des jeunes en difficulté' (p.105). Or, cela est devenu de moins en moins quelque chose d'exceptionnel. Interrogés à ce sujet, M. Pierre Lecat, Directeur du Groupement Saint-Joseph de Dijon, ainsi que ses adjoints pour les sections techniques de ce groupement, pouvaient témoigner que des classes de BTS en viennent à être constituées pour une part importante d'étudiants ayant suivi la filière BEP - Bacc. Professionnel, tout en donnant des résultats très satisfaisants. Aux yeux de ces personnes, un tel aboutissement était tout à fait conforme au caractère lasallien de leur établissement.

Accession à la formation universitaire

Certains, parmi les étudiants ayant obtenu un BTS (Bacc + 2) voulant poursuivre leur formation en vue d'obtenir un diplôme à Bacc + 3, + 4 ou + 5, rencontrent des difficultés à obtenir une place dans les formations correspondantes, en Université. Devant une telle situation, M. Emile Bourdin, alors Directeur du Lycée lasallien de la Baronnerie, près d'Angers, a conçu en 1988 le projet de créer une filière nouvelle caractérisée par l'étude des langues étrangères, avec de larges séjours dans divers pays. C'est ainsi qu'est né l'ISAIP (Institut Supérieur d'Action Internationale et de Production) menant à un diplôme de niveau Bacc + 4. Cet Institut a été reconnu par l'Etat en 1994. En vue de conduire au niveau de Bacc + 5, il a été complété à partir de 1997 par l'ESAIP (Ecole Supérieure Angevine d'Informatique et de Productique) qui délivre un diplôme d'Ingénieur reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieurs. Par la suite, d'autres établissements d'Enseignement Technique Privé ont créé des sections affiliées au groupe ISAIP-ESAIP, tel a été le cas des établissements lasalliens de Dijon et de Toulouse. En 2001, dans son site d'Angers, le groupe a intégré des déficients visuels à la formation de « Chef de Projet International en Informatique et Réseaux ». Ainsi, par de telles voies, il ne devient pas inouï que des élèves issus de Lycée Professionnel poursuivent leurs études jusqu'au niveau des diplômes de degré universitaire.

Mais, pour un certain nombre de ceux qui arrivent à suivre un tel cursus scolaire, c'est même avant le début de leur formation professionnelle proprement-dite qu'il faudrait remonter pour voir comment on s'est attaché, au préalable, à leur redonner confian-

ce en eux-mêmes dans des classes comme celles appelées pendant longtemps CPPN (Classes Pré-Professionnelles de Niveau) ou, plus récemment, dans celles, dites de 4^e et 3^e « technologiques » (correspondant aux deux dernières années de collège). Ces dernières classes, dont les responsables de Lycées Professionnels lasalliens ont été parmi les plus attachés à maintenir et à faire réussir au sein de leurs établissements, sont maintenant remplacées par d'autres qui doivent être rattachées aux collèges. Cependant, dans la mesure du possible, surtout lorsqu'il s'agit d'un même groupement, des liens sont maintenus entre ces classes et les établissements d'Enseignement Professionnel.

On ne saurait cependant se prévaloir uniquement de tels résultats. Certes, comme ces jeunes qui, rencontrant leur ancienne enseignante, lui disent : « heureusement que j'ai été au Sacré-Coeur ! » - suivant la façon de désigner l'établissement technique lasallien de Paray le Monial - bien d'autres anciens élèves d'établissements similaires peuvent exprimer leur satisfaction de les avoir fréquentés. Mais, à côté de ceux-ci, combien n'en diraient pas autant ? sans compter les jeunes qui ne peuvent même pas y avoir accès. On peut se réjouir quand des garçons ou des filles ont acquis une qualification qui leur permet d'envisager l'avenir de façon plus favorable, mais pour autant se sont-ils ouverts à des valeurs susceptibles de donner sens à leur vie ? A cet égard, il est significatif de voir comment les Chefs d'établissement qui mènent l'action que l'on vient de décrire, se montrent soucieux d'exercer la responsabilité pastorale qui est la leur. Et qui, pour cela, s'entourent d'APS (Adjoints en Pastorale Scolaire) - dont des Frères - qui ont l'audience des élèves ou étudiants, créent des Centres de Pastorale ou encore érigent des chapelles mieux adaptées que les anciennes à leur usage actuel.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET
TECHNOLOGIQUE DANS LE RESEAU
LASSALIEN (2006-2007)

	Secteur	nom	ville	legt	lpro	sup	cfa	cfc
1	agricole	Kerplouz	AURAY	45	265	130	97	57
2	agricole	LaSalle Beauvais	BEAUVAIS	0	0	1135	49	2
3	agricole	Saint-Nicolas (lycée)	IGNY	240	0	0	0	1
4	agricole	Sciences de la Vie & de la Terre	LE PUY-EN-VELAY	76	134	114	0	1
5	agricole	Saint-Joseph (lycée agricole)	LEVIER	60	220	36	0	1
6	agricole	Institut SANDAR	LIMONEST	153	49	80	0	0
7	agricole	Saint-Christophe	MASSEUBE	86	201	69	0	1
8	agricole	Montebourg	MONTEBOURG	0	148	0	0	1
9	agricole	Saint-Antoine	SAINTE-GENIS de SAINTONGE	37	62	0	0	0
10	agricole	Thillois	THILLOIS	120	0	90	0	0
11	industriel	de La Salle	ALÈS	378	580	72	0	1
12	industriel	St-Jean-Baptiste de la Salle	AVIGNON	194	219	92	0	1
13	industriel	Saint-Joseph Saint-Pierre	CASTRES	65	306	0	0	0

14	industriel	Saint-Joseph	DIJON	668	635	60	44	150
15	industriel	Saint-Nicolas AAPM	ISSY-LES-MOULINEAUX	211	267	0	285	0
16	industriel	Sainte-Anne	LA MOTTE-SERVOLEX	62	344	0	46	7
17	industriel	Saint-Joseph La Providence	LAXOU	232	103	132	0	1
18	industriel	Aux Lazaristes	LYON	727	0	467	0	0
19	industriel	Jean-Baptiste de La Salle	LYON	892	35	93	0	0
20	industriel	Saint-Jean-Baptiste de La Salle	NANTES	426	512	185	80	1
21	industriel	Avenir Jeunes Reims (AJR)	REIMS	0	0	0	0	1
22	industriel	Ste-Geneviève - St-Joseph	RODEZ	169	225	0	0	0
23	industriel	Buzenval	RUEIL-MALMAISON	789	152	23	0	0
24	industriel	Sainte-Barbe	SAINT-ÉTIENNE	216	245	98	0	0
25	industriel	Jeunes Sourds Plein Vent	SAINT-ÉTIENNE	2	18	0	0	0
26	industriel	Saint-François Saint-Joseph	THONON-LES-BAINS	527	0	52	0	0
27	industriel	Saint-Joseph	TOULOUSE	630	272	192	0	0

28	industriel	Saint-Joseph	VANNES	193	665	188	0	1
29	industriel - tertiaire	Saint-Genès	BORDEAUX	621	342	0	0	0
30	industriel - tertiaire	Saint-Jean-Baptiste de La Salle	BOURGES	58	308	26	0	1
31	industriel - tertiaire	La Croix Rouge	BREST	1295	757	294	0	0
32	industriel - tertiaire	Godefroy-de-Bouillon	CLERMONT-FERRAND	774	574	384	0	1
33	industriel - tertiaire	Pasteur Mont-Roland	DOLE	375	386	153	200	30
34	industriel - tertiaire	Deforest-de-Lewarde	DOUAI	288	574	120	0	1
35	industriel - tertiaire	Oeuvre de Guénange Richemont	GUÉNANGE	0	59	0	0	0
36	industriel - tertiaire	Saint-Gatien	JOUÉ-LES-TOURS	292	153	63	0	1

37	industriel - tertiaire	Saint-Joseph	LORIENT	477	689	144	0	0
38	industriel - tertiaire	Sacré-Coeur	PARAY-LE-MONIAL	152	431	0	9	13
39	industriel - tertiaire	Sainte Elisabeth - Kersa	PLOUBAZLANEC	0	323	32	0	0
40	industriel - tertiaire	Saint-Joseph Lorraine	PRUILLE-LE-CHÉTIF	149	349	27	0	0
41	industriel - tertiaire	Le Likès	QUIMPER	1355	547	308	0	0
42	industriel - tertiaire	Saint-Jean-Baptiste de La Salle	REIMS	209	371	90	0	1
43	industriel - tertiaire	ISAIP-ESAIP	SAINTE-BARTHELEMY d'ANJOU	0	0	483	0	106
44	industriel - tertiaire	Sacré-Coeur	SAINTE-BRIEUC	564	691	209	0	1
45	industriel - tertiaire	'J-B.de La Salle - N-D de la Compassion	SAINTE-DENIS	638	241	54	140	0

46	industriel - tertiaire	Saint-Charles (Lycée)	SAINT-PIERRE La Réunion	709	112	103	0	0
47	industriel - tertiaire	Saint Julien La Baronnerie	SAINT-SYLVAIN-d'ANJOU	358	393	208	1	1
48	industriel - tertiaire	Saint-Joseph	TROYES	170	687	109	0	1
49	tertiaire	Saint-Joseph	AUXERRE	361	148	50	0	0
50	tertiaire	de La Salle	METZ	262	79	298	0	20
51	tertiaire	Saint-Joseph du Loquidy	NANTES	630	0	123	0	0
52	tertiaire	Francs-Bourgeois	PARIS	634	0	0	0	0
53	tertiaire	Jeanne d'Arc	REIMS	0	111	0	0	0
54	tertiaire	Le Saint-Rosaire	SARCELLES	530	0	0	0	0
55	tertiaire	Sainte-Anne	VERDUN	283	144	148	0	0
56	médico- social	Jean-Baptiste de La Salle	ROUEN	583	0	162	0	0

TOTAUX	legt	lpro	supérieur
- Agricole	817	1 079	1 654
- Industriel	6 381	4 578	1 654
- Industriel -Tertiaire	8 484	7 987	2 807
- Tertiaire - Médico-social	3 283	482	781
	<u>18 965</u>	<u>14 126</u>	<u>6 896</u>

Notes:

legt: lycée d'enseignement général et technologique.

lpro: lycée professionnel.

sup: enseignement supérieur - il s'agit surtout d'élèves préparant un B.T.S.

cfa: centre de formation d'apprentis - le chiffre 1 indique l'existence d'un tel centre.

cfc: centre de formation continue - même remarque.

Remarques:

- Le tableau ci-dessus a été établi par le Secrétariat de l'Association La Salle, mais quelques modifications ont été apportées à la présentation qui en est faite.
- On notera l'importance des Lycées Professionnels dans l'ensemble des établissements et leur présence dans un grand nombre de ceux-ci.
- Dans la rubrique : legt, il n'a pas été fait de distinction entre les effectifs des élèves suivant un enseignement technologique et ceux des classes d'enseignement général. Les nombres importants sont dus généralement à la présence de ces différents types d'enseignement. Ceux qui le sont moins tiennent souvent au fait qu'il s'agit uniquement de classes d'enseignement technologique.

Conclusion

Ce que l'on vient de décrire ne trouve son sens que dans la motivation ayant soutenu les personnes qui ont porté et réalisé de tels projets. Ceci est déjà apparu mais il est nécessaire de le mettre davantage en évidence.

Pour ce qui est des Frères, la réponse que l'un de ceux-ci, qui a été surtout dans l'Enseignement Technique comme enseignant ou directeur, a apportée à une enquête destinée à recueillir la *Mémoire éducative lasallienne*, paraît particulièrement significative. Répondant à une question sur les : Aspects de la vocation de Frère, il écrit :

'Mon dévouement total au service des jeunes en développant le sens d'une école accueillante est certainement l'aspect fondamental de ma vocation. J'avais ça dans le sang comme d'autres Frères. J'ai vécu comme professeur et directeur pour aider les élèves et professeurs à être heureux à l'école.'

Comme cela est exprimé très justement, bien d'autres Frères qui ont vécu les mêmes choses pourraient souscrire à ce qui est dit là. Ce qui les a motivé, c'est un amour que l'on peut dire « passionné » pour les jeunes, quels qu'aient pu être ces jeunes.

A propos d'une interrogation sur la : pédagogie chrétienne, le point de vue de ce même Frère est non moins caractéristique de ce que pensaient communément des Frères de la même époque. Il s'exprime ainsi :

'Je ne me demandais pas, pas plus je pense que les autres, si ma pédagogie était chrétienne, on ne se posait pas la question. On se dévouait totalement, jour et nuit sans compter, en faisant de notre mieux pour apporter un maximum de la formation intellectuelle, spirituelle et physique des jeunes, pour leur assurer le succès et la préparation de leur avenir et je pense que ça c'est l'essentiel'.

Cette façon de s'exprimer montre bien, en effet, que des Frères comme lui, n'estimaient pas nécessaire de justifier comment, ce qui les motivait trouvait sa source dans leur foi chrétienne et leur engagement religieux. Il leur suffisait, pensaient-ils, de le manifester.

ter à travers ce qu'ils faisaient et la manière dont ils l'accomplissaient. C'était pourtant bien cette foi et cet engagement qui inspiraient profondément leur façon d'être et de faire avec les jeunes.

Souvent limités à quelques unités parmi des collaborateurs laïcs dont le nombre allait croissant, les Frères engagés, notamment dans l'Enseignement Technique, ont su faire partager leur motivation, sinon à tous, du moins à un nombre non négligeable de ceux qui les entouraient. Comme on peut s'en douter par ce qui vient d'être dit de ces Frères, ce n'était guère par des exhortations, mais par une sorte d'osmose qui gagnait même des personnes éloignées de la foi chrétienne ou étrangères à celle-ci. Cette influence exercée par les Frères, dans leur ensemble, est devenue patente lorsque des Laïcs ont pris en charge les établissements lasalliens. On est frappé de constater, par exemple, la parenté de langage de ceux-ci avec des Frères, lorsqu'ils évoquent la façon dont ils ont continué l'oeuvre de ces derniers. On le voit, par exemple, dans ce passage du livre que M. François Velut a écrit sur Saint Joseph de Troyes :

'Nous croyons pouvoir dire que les préoccupations de Jean-Baptiste de la Salle sur l'éducation des moins favorisés sont bien aujourd'hui encore les fondements de l'Ecole'.

'Certes Saint-Jo s'est ouvert sur des formations plus poussées et c'est heureux car de nombreux garçons et filles après avoir été orientés par l'échec - et non s'être orientés de manière positive - après la 5^e ou la 3^e, ont retrouvé goût à la vie grâce à un enseignement plus concret. Beaucoup ont repris des études après un BEP. Ils ont pu s'épanouir jusqu'au Bac, au BTS ou au DUT, voire dans des formations d'ingénieur, alors que le Collège les avait irrémédiablement condamnés... Quant à celles et ceux qui ont intégré la vie active après leur CAP, leur BEP ou leur Bac. Pro., l'essentiel n'est-il pas qu'ils aient retrouvé goût à la vie et à la formation, qu'ils soient heureux dans la vie professionnelle et familiale.' (p.188).

Qu'il s'agisse des Frères ou des Laïcs on trouve la même foi en ce qu'ils considèrent comme une mission auprès de jeunes. Sans doute, ceux-ci ne connaissent-ils pas tous une situation difficile, mais le nombre de ceux qui s'y trouvent de façon plus ou moins durable, justifie que l'on se voue à eux sans réserve. Et, si cela est le fait de bien d'autres dans les établissements lasalliens, dans

l'Enseignement Catholique ou l'Enseignement Public, il est vrai que de telles personnes se rencontrent suffisamment nombreuses dans les établissements et, particulièrement ceux d'enseignement professionnel du réseau lasallien, pour que ce fait mérite d'être souligné.

Bien sûr, il faudrait pouvoir vérifier que les résultats obtenus ont répondu aux intentions exprimées. Mais, en définitive, il apparaît possible de dire que, ce que des Frères ont entrepris et mené à bien par leur dévouement et leur ténacité, a abouti, grâce aux Laïcs qui ont pris leur relève, à des résultats longtemps impossibles à imaginer, mais conformes aux mêmes intentions.

Questionnaire Final

Pour réfléchir et partager :

1. Quelle réaction générale te procure la lecture de la première partie du fascicule - jusqu'à la 2^e Guerre Mondiale - par rapport au type d'œuvres tenues par les Frères ? Quels en sont les éléments dominants ?
2. Comment apprécies-tu l'apport de l'Institut des Frères à l'enseignement technique français, durant la 2^e moitié du 20^e siècle ?
3. Un grand obstacle de ces dernières décades a été la diminution progressive des Frères dans les œuvres éducatives du pays. Comment juges-tu la solution adoptée et les efforts orientés vers la « tutelle » et le « réseau de Centres Lasalliens » ? Quels en sont les défis et les forces ?

Documentation

Sources

Archives du District de France :

- Bulletin *Entre Nous* : n° 20 à 25 (1949-1950) *Notre effort technique*.
- N° spécial (1958) *L'Enseignement technique en France et l'Institut des Frères des Ecoles Chrésiennes*.
- L'Enseignement technique dans le District de Reims.
- Mémoire éducative lasallienne.
- Fonds F. Claude Lapied.
- Fonds rue de Sèvres : Série L - Boîtes 11, 12, 13.

Documentation sur le groupe ISAIP-ESAIP de Saint-Barthélemy d'Anjou communiquée par F. Pierre Legendre.

Bibliographie

- Action Educative Lasallienne n° 47.
- Bédel, Henri (Frère) *Introduction à l'Histoire de l'Institut des Frères des Ecoles Chrésiennes*, Rome.
 - *Origines* - Cahier Lasallien 5
 - *XVIII^e siècle* - CL 6
 - *XIX^e siècle* - CL 9
 - *XIX^e XX^e s.* - CL 11
- Charmasson Th., Duvigneau M., Lelorrain A.M., Le Naou H., *L'Enseignement agricole : 150 ans d'histoire*, Educagri, Dijon, 1899.
- CNEAP *Aux Commencements, quelques pionniers de l'enseignement agricole catholique*.
- Deniaud, Gilles (Frère) *L'Institut Agricole de Vals : Origine et facteurs d'évolution (1904-1994)* - Mémoire de DHEPS.
- Journée d'Etude du 4 février 1981 *Les Frères des Ecoles Chrésiennes et leur rôle dans l'éducation populaire*, **Université de Montpellier**.

- Prévot, André (Frère) : *L'Enseignement Technique chez les Frères des Ecoles Chrétiennes au XVIII^e et au XIX^e siècles*, LIGEL, 1964.

Monographies d'établissements :

- Brest : *De la rue Chardonnerie à la Croix-Rouge*.
- Dijon : *Les Frères des écoles chrétiennes - 300 ans d'histoire à Dijon (1705-2005)*.
- Dole : *L'Ecole Pasteur à Dole dans Cahiers Dolois - 1995*.
- Douai : *183 ans de présence des Frères à Douai (1818-2001)*.
- Limoux : *L'Institut Saint-Joseph de Limoux : 125 ans d'Histoire (1872-1997)*.
- Lorient : *Les Frères des Ecoles Chrétiennes à Lorient (1849-1999)*.
- Nevers : *Historique de l'Ecole Saint-Joseph*.
- Quimper : *Un siècle de vie likésienne (1838-1945)*.
- Saint-Brieuc : *150 ans de présence lasallienne (1746-1996)*.
- Toulouse : *Pensionnat Saint-Joseph (1840-1990)*.
- Tours : *De l'Ecole Saint-Gatien de Tours au Groupe scolaire Saint-Gatien de Joué les Tours*.
- Troyes : *Les 80 ans d'une vieille Dame*.

Entretiens avec :

- Frères Claude Lapied et Jean-Claude Mauvilly.
- Monsieur Pierre Lecat, Directeur général, et les responsables des formations techniques, du Groupe scolaire Saint-Joseph de Dijon.
- Monsieur Jean Ponge, Chef de Travaux du Lycée Technologique et Professionnel Saint-Joseph de Nevers, bien que l'établissement ne fasse plus partie du réseau lasallien.

Sommaire

Présentation	5
Introduction	7
1. Les Frères et les débuts de l'Enseignement Technique en France	11
– Dernière partie du XVII ^e siècle et XVIII ^e siècle	11
– XIX ^e siècle	13
– Première moitié du XX ^e siècle	18
2. Les Frères et le développement de l'Enseignement Technique, en France, après la Seconde Guerre mondiale	21
– Organisation de l'Enseignement Technique dans les établissements « des Frères », en France, après la guerre (1945-1965)	22
– Développement de l'Enseignement Technique dans les établissements « des Frères » (1966-1985)	29
– L'Enseignement technique dans les établissements « lasalliens » (1985-2005)	37
Conclusion	53
Documentation	57